



## Compte-rendu Rencontre HDF-FSU avec la direction MGEN 5 février 2019

*Présent pour le SNUipp : Bruno Ribard*

À leur demande, les syndicats SNES et SNUipp FSU ont rencontré un membre de la Direction de la MGEN. Ils ont fait part de leur grand mécontentement suite aux importantes augmentations des montants de cotisation programmées, et constatées, à la rentrée 2019, tout comme de la difficulté de certains collègues, qui se retrouvent dans des situations financières difficiles. Des lettres ont par ailleurs déjà été envoyées par différentes sections à la direction de la MGEN (Arabie Saoudite, Grèce, Brésil...)

### **Constats présentés à la direction de la MGEN :**

Les augmentations ont été brutales, voire très élevées dans certains pays (comme au Brésil et en zone 3 par exemple), il y a eu peu de communication, plutôt inadaptée, et un manque d'anticipation. Le choc est d'autant plus fort que le changement du mode de perception des cotisations (prélèvement directement sur le compte bancaire et non plus sur le salaire) intervient simultanément avec ces augmentations massives des montants. Les collègues se sentent totalement captifs, n'ayant guère d'alternative localement, en termes de prévoyance notamment.

Il est rappelé qu'à l'initiative des syndicats de la FSU, un forfait santé est pris en compte dans le calcul de l'ISVL versé aux résidents de l'AEFE, et que lors du dernier GT ISVL, la FSU a demandé et obtenu la réactualisation du montant de ce forfait et de la prise en compte des 3 zones tarifaires maintenant en vigueur à la MGEN.

La direction de la MGEN reconnaît que la communication a été assez générale et qu'une information individualisée des motifs et des montants de l'augmentation aurait pu être transmise mais ce choix n'a pas été fait.

Une grande réflexion était menée depuis 2014 pour repenser l'offre proposée par la MGEN-SEM qui est une offre globale (santé – prévoyance - assistance/rapatriement). Cette offre était globalement déficitaire depuis plusieurs années, mais ce déficit a toujours été compensé par le grand groupe MGEN (+ de 4 millions d'adhérents). Les taux majorants n'ont pas été modifiés pendant des années, alors que tous les frais par ailleurs augmentaient. Nous avons à cet égard précisé que le gel du point d'indice n'a pas permis le rattrapage qui aurait dû se faire chaque année pour s'adapter à ces augmentations.

Les frais de gestion à la SEM sont plus importants que ceux en France (beaucoup de particularités à traiter qui prennent plus de temps) et la population à l'étranger a beaucoup évolué ces 10 dernières années : plus d'adhérents en contrat local, sédentarisation des assurés qui ne rentrent plus forcément en France quand il y a des pathologies lourdes, de plus en plus de retraités restant vivre à l'étranger.

En France, l'ajustement des cotisations a eu lieu en 2016, avec 3 types d'offres et des augmentations à la clé.

L'offre globale avec une cotisation correspondant à un pourcentage des revenus (chacun paie à hauteur de ses revenus) reste le principe de base, mais le choix s'est orienté vers 3 zones géographiques et 3 offres globales différentes. Celle de base (« Ambre ») correspond globalement au niveau de prestations qui étaient proposées auparavant dans l'offre unique. Les niveaux des prestations ont été augmentés avec des accords pour une prise en charge allant jusqu'à 100 % des frais réels lors d'une hospitalisation (ce qui n'était pas le cas auparavant).

Pour la direction MGEN, il existe une marge de manœuvre pour les adhérents : ils ont la possibilité de changer d'offre, revenir à celle de base si une plus complète (et plus chère) leur a été proposée, ce à n'importe quel moment de l'année.

Il ne faut pas hésiter à entrer en contact avec l'équipe de la SEM (des rendez-vous en présentiel ou par Skype sont possibles) et si besoin, contacter le responsable MGEN du secteur extra métropolitain.

Des offres pour les sédentaires/retraités font partie d'un chantier en cours de réflexion.

À notre interrogation sur la possibilité de mettre en place ce nouveau système et d'étaler ces augmentations sur 2-3 ans, la MGEN a répondu qu'il avait été préféré la solution de tout gérer en une seule fois, avec des indexations régulières qui auront lieu par la suite.